

yabam

Strong n°02992

Prononciation [yaw-bam']

Définition

1. (Piel) faire un mariage selon la loi lévitique, exercer le droit de beau-frère
1. ce qui est dû à un frère qui meurt sans enfant; épouser sa veuve et avoir un fils qui portera le nom

Étymologie

< יָבַם - יָבַם'

une racine primaire de sens douteux

Nature du mot

Verbe

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

